

**Unité Départementale de l'Artois  
Centre Jean Monnet I  
Entrée Asturies - Bâtiment A  
12 Avenue de Paris  
62400 BETHUNE**

Béthune, le **16 FEV. 2023**

Tél. : 03 21 63 69 00

[ud-artois.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud-artois.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr)

## **Rapport de l'Inspection des Installations Classées**

**Visite d'Inspection du 09 février 2023**

### **Contexte et constats**

Publié sur **GÉRISQUES**

### **LIBERTY DURISOTTI FRANCE**

Avenue de la Fosse 13  
62430 SALLAUMINES

Références : MD/MM EQUIPE 4-55-2023

Code AIOT : 0007001676

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'Inspection réalisée le 09 février 2023 dans l'établissement LIBERTY DURISOTTI FRANCE implanté Avenue de la Fosse 13 à SALLAUMINES (62430). Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La visite d'Inspection s'inscrit dans le cadre du contrôle de la situation administrative du site.

**Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- DURISOTTI
- Avenue de la Fosse 13 - BP4 à SALLAUMINES (62430)
- Code AIOT : 0007001676
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La société LIBERTY DURISOTTI FRANCE est spécialisée dans la transformation et l'aménagement de véhicules légers et lourds : adaptation à des besoins spécifiques pour tous types d'utilisateurs professionnels.

Ses principaux clients sont les grands constructeurs (sous-traitance industrielle de véhicules utilitaires légers transformés), les concessionnaires, différents ministères (administrations, forces de l'ordre ...), les grandes entreprises publiques et privées.

Le site de SALLAUMINES a subi deux plans de sauvegarde de l'emploi au cours des dernières années et emploie aujourd'hui près de 200 personnes (contre 600 auparavant). Il s'étend sur 18 ha et compte 35 000 m<sup>2</sup> de surfaces couvertes qui regroupent notamment un bureau d'études, un atelier d'emboutissage et robots de soudure, un atelier de thermoformage et polyester, une ligne automatisée de traitement de surface et poudrage époxy, des tunnels de peinture, de vastes ateliers de tôlerie, mériuserie, électricité, sellerie et aménagements intérieurs.

Sur le plan administratif, le site industriel de SALLAUMINES relève du régime de l'Autorisation d'exploiter au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : la procédure de régularisation administrative a été initiée en juin 2003 par le dépôt d'un premier dossier de demande d'Autorisation en Préfecture du Pas-de-Calais, considéré comme incomplet par l'Inspection des Installations Classées.

Un dossier considéré recevable a finalement été adressé en Préfecture en janvier 2006 (dossier version novembre 2005). Il a fait l'objet d'une Enquête Publique du 28 août 2006 au 28 septembre 2006 avec un avis favorable du Commissaire Enquêteur. Le projet d'Arrêté Préfectoral d'Autorisation n'a pas abouti pour diverses raisons.

## 2) Constats

### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des Installations Classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'Inspection des Installations Classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant, la proposition de suites de l'Inspection des Installations Classées à Monsieur le Préfet ; il peut, par exemple, s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du Code de l'Environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'Inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'Inspection des Installations Classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du Code de l'Environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

## 2-2) Bilan synthétique de la fiche de constats

La fiche de constats disponible en partie 2-4 fournit les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Sa synthèse est la suivante :

La fiche de constats suivante fait l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Proposition de suites de l'Inspection des Installations Classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection (1)	Proposition de délais
1	Contrôle de la situation administrative	Code de l'Environnement du 16 octobre 2007 Article R.511-9	/	Mise en demeure Dépôt de dossier	30 jours

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

## 2-3) Ce qu'il faut retenir de la fiche de constats

Si l'activité suit une tendance à la baisse depuis plusieurs années, l'augmentation de la quantité de propane stockée sur site entraîne le classement en Autorisation "seuil bas" du site. L'installation des réservoirs de propane supplémentaires aurait dû faire l'objet d'un nouveau dossier de demande d'Autorisation. En conséquence, le site est en défaut d'Autorisation préfectorale. L'Inspection propose à M. le Préfet de mettre en demeure la société LIBERTY DURISOTTI FRANCE de régulariser la situation.

## 2-4) Fiche de constats

## N° 1 : Contrôle de la situation administrative

<b>Référence réglementaire :</b> Code de l'Environnement du 16 octobre 2007 Article R.511-9
<b>Thème(s) :</b> Situation administrative, Nomenclature ICPE
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b>
La colonne " A " de l'annexe au présent article constitue la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
<b>Constats :</b> La visite d'Inspection vise à contrôler la situation administrative du site. En effet, le site est réglementé par un Arrêté de prescriptions spéciales du 06 août 1996.
La société DURISOTTI a déposé un dossier de demande d'Autorisation en juin 2003. Ce dossier a fait l'objet de demandes de compléments transmis en 2006.
L'Enquête Publique a eu lieu du 28 août au 28 septembre 2006. Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable dans son rapport du 26 octobre 2006.
Toutefois, aucun Arrêté Préfectoral d'Autorisation n'a été délivré à la société DURISOTTI à l'issue de l'Enquête Publique.
Aujourd'hui, la société DURISOTTI envisage la modification des installations pour installer 45000m <sup>2</sup> de panneaux solaires sur les parkings.
Le projet est présenté en séance et vise une production de 9,6 MWc avec injection dans le réseau.
L'exploitant présente en séance le tableau des activités ICPE au regard de la nomenclature en vigueur et du volume d'activité actuel du site. Si globalement, le volume d'activité a diminué ces dernières années comme en témoigne la baisse d'effectif (passage de 600 à 200 collaborateurs en 10 ans) et le déclassement de certaines activités, le site reste soumis au régime de l'Autorisation, notamment au regard de la quantité de propane stocké sur site (108 tonnes aujourd'hui contre 448 tonnes en 2006). Le site est donc classé sous le régime de l'Autorisation "seuil bas" au titre de la rubrique 4718-2 « Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène) ». Cette évolution de classement au titre de cette rubrique aurait dû entraîner le dépôt d'une nouvelle demande d'Autorisation.
La visite des ateliers de production a permis de constater que le volume d'activité présenté est cohérent avec l'activité exercée sur site.
<b>Type de suites proposées :</b> Avec suites
<b>Proposition de suites :</b> Mise en demeure, dépôt de dossier
<b>Proposition de délais :</b> 30 jours